République du Burundi

I.N.S.S. **INSTITUT NATIONAL DE SECURITE SOCIALE**

B.P. 1600 Bujumbura
Tél 22 26 95 04 Fax 22 26 95 46
E-mail : info@inss.gov.bi
Site web : www.inss.gov.bi

Bujumbura, le 21 JAN 2020

APPEL D'OFFRES N° DG /0236 /A.B./ 2020

L'Institut National de Sécurité Sociale, « INSS » en sigle lance un avis d'appel d'offres ouvert pour les prestations d'hébergement et de mise à jour technique de son site Web pour une période de 12 mois.

1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet les prestations d'hébergement et de mise à jour technique du site Web de l'INSS pour une période de 12 mois à partir de la date d'entrée en vigueur du marché.

2. Spécifications techniques

Le soumissionnaire retenu s'engage à :

-Assurer le transfert du site du prestataire actuel au prestataire retenu

-Disponibiliser une capacité de stockage suffisante pour permettre une évolution continuelle du site sans imposer aucune limite à l'INSS

-Garantir la possibilité de création d'un nombre illimité d'adresses e-mails

-Garantir l'accessibilité du site 24h/24 et 7 jours/7

-Réaliser un backup complet et régulier du site

-Assurer la réservation du nom de domaine

-Indiquer l'emplacement physique du serveur d'hébergement du site

-Mettre à la disposition de l'INSS un expert en développement de site web sous Joomla et mentionner son nom dans l'offre à remettre.

-Assurer l'adaptation du site web de l'INSS aux versions ultérieures de joomla devenues stabilisées et indispensables au cours de cette période de contrat.

-Assurer la mise à jour des composants, modules et plugins joomla

-Assurer la modification du design du site web conformément aux recommandations à recevoir de l'INSS chaque fois que de besoin.

3. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridique, technique et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'Appel d'Offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 161 et 162 du Code des Marchés Publics.

NB : Les Associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché.

4. Contenu des offres

Chaque offre contiendra notamment :

-Des références de sites web déjà hébergés par le soumissionnaire pendant au moins une année (au moins 1 référence confirmée par une attestation délivrée par l'organisme bénéficiaire autre que le soumissionnaire au présent appel d'offres est exigée)

- Des références de prestations de migration de sites web d'une version de joomla vers une autre version de joomla ou de création ou de mise à jour technique de sites web sous joomla déjà réalisées par l'Expert aligné (au moins 1 référence confirmée par une attestation délivrée par l'organisme bénéficiaire autre que le soumissionnaire au présent appel d'offres est exigée)

- L'attestation de non-redevabilité délivrée en original par l'INSS et en cours de validité

- Une adresse fixe et connue du soumissionnaire
- Le bordereau des prix offerts
- L'indication de la banque et du numéro de compte du soumissionnaire

5. Dépôt et ouverture des offres

Les offres sous plis fermés, avec mention « OFFRE POUR L'HEBERGEMENT ET LA MISE A JOUR TECHNIQUE DU SITE WEB DE L'INSS » devront parvenir au secrétariat de la Direction Générale sis au rez-de-chaussée du building abritant le siège de l'INSS au plus tard le 14../.02./ 2020 à 9 heures précises.

Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération

L'ouverture des offres aura lieu le 14./.02./2020 à 9 heures 30 minutes.

6. Prix du marché

Les prix seront exprimés toutes taxes comprises en francs burundais par an de prestation d'hébergement et de mise à jour technique du site web.

7. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre conforme administrativement et techniquement et évaluée la moins disante.

8. Avance de démarrage

Une avance n'excédant pas trente pour cent (30%) de la valeur du marché pourra être accordée au titulaire du marché, sur sa demande, contre une garantie bancaire couvrant la totalité de l'avance.

Aucune avance ne peut être accordée avant que le titulaire n'ait fourni la preuve de la constitution de la garantie bancaire de remboursement de la totalité de l'avance de démarrage.

9. Modalités de règlement du marché

Les versements auxquels peuvent donner lieu ce marché sur le compte bancaire du titulaire du marché spécifié au marché pour autant qu'il ait rempli ses obligations contractuelles sont effectués en franc burundais (FBU) sur

présentation d'une déclaration de créance du prestataire transmise à l'INSS et comme suit :

- 20 % du coût du marché à la fin de chaque trimestre (période de 3 mois)
- 20 % du coût du marché à la fin de la période du contrat, après réception par une commission désignée par la Personne Responsable des Marchés à l'INSS.

Au moment du paiement du marché, l'INSS opérera des retenues pour remboursement de l'avance de démarrage ou non disponibilité du site Web, le cas échéant.

Toute modification de domiciliation bancaire ne peut être réalisée que par voie d'avenant.

Bujumbura, le 21..../.01 / 2019

LE DIRECTEUR GENERAL

Emmanuel MIBURO
Général Major

INSTITUT NATIONAL DE SECURITE SOCIALE
DIRECTION GENERALE
BUJUMBURA
I.N.S.S